

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 221
18 - Cher
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture du Cher

SECTION FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE DE SAINT-MARTIN D'AUXIGNY.

Objet : œuvrer à l'amélioration du sort des accidentés de la vie (victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorisme...) ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants-droit ; l'action de la section s'exerce en totale indépendance à l'égard de toute tendance politique, philosophique et religieuse ; elle est ouverte à toute personne sympathisante désireuse de s'investir et concourir à sa mission statutaire

Siège social : Mairie, 3, place de la Mairie, 18110 Saint-Martin-d'Auxigny.

Date de la déclaration : 20 juillet 2017.